

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement "La Plaine du Buisson" à Villemandeur (45)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Villemandeur - Maire - 45700 Villemandeur

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Denise SERRANO - Maire

RCS / SIRET

1214150313151010112

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	"Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km" Les voies du projet font, à elles deux, 700m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement à court terme d'une zone de 3,9 ha, à l'intérieur d'un périmètre de 12 ha, "La Plaine du Buisson" défini au PLU "pour l'accueil d'équipements publics ou privés d'intérêt collectif, ou de services publics, et à certaines constructions qui leur sont liées (habitation, bureau, commerce...). Ces équipements sont de différentes natures : sportives, scolaires..."

Dans l'immédiat, seuls 4 ha environ vont être aménagés. Sont prévus : deux voies qui se croisent par un giratoire au Nord (objet de la procédure de cas par cas), un groupe scolaire (PC autorisé), un bassin de rétention et des aménagements paysagers. avec 2 parkings attenants

NB : lorsque seront définis les aménagements sur les 8 ha restants, ces derniers feront l'objet à leur tour, des études réglementaires en vigueur.

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe au cœur de l'urbanisation de la commune. Il s'agit donc d'aménager une "dort creuse", un espace vierge à proximité du bourg et d'équipements communaux, en harmonie avec le contexte environnant.

Une grande place sera accordée à l'aménagement paysager de la zone.

Ce projet répond également aux besoins de la commune et de ses habitants en termes d'équipements scolaires. La création de ces deux voies permettra de desservir le groupe scolaire depuis les 4 points cardinaux. (à long terme, elle desservira les autres aménagements qui seront prévus).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux n'est pas complètement définie.

Les travaux concernant le groupe scolaire pourraient débuter dès 2013 (PC accordé).

Concernant la voirie, plusieurs phases ont été définies.

PHASE I : Desserte de l'école depuis la rue Alphonse Daudet (à l'Ouest) et la rue Pasteur (Nord).

PHASE II : Liaison entre l'école et la rue du Buisson (au Sud).

PHASE III : Liaison de l'école à la rue de Bel Air (à l'Est).

La fin de travaux pourrait être prévue pour 2015.

Le projet n'est pas de nature à modifier de manière significative la topographie du secteur. Il est calé au plus près du terrain naturel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic sur ces deux nouvelles voies sera induit par la desserte du groupe scolaire (voiture + bus) : arrivée et départ des élèves emmenés par leurs parents + instituteurs + personnel de l'école. Ce trafic se répercutera donc sur les voies principales actuelles (rue Alphonse Daudet, rue du Buisson, rue Pasteur et rue de Bel Air).

Estimation du nombre de personnes et d'enfants se rendant au groupe scolaire :

- 150 élèves en maternelle
- 243 " élémentaire
- Personnel = 30 personnes

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure actuellement.

Un dossier Loi sur l'eau est en cours de réalisation et n'a pas encore été déposé. Il concerne le projet de voirie + le groupe scolaire (avec parkings) et les aménagements paysagers. Le volume du bassin de rétention a été estimé pour le recueil de eaux des deux voies et celles liées au groupe scolaire et aux parkings.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
CHAUSSEE	12 643 m ²
ECOLE	13 652 m ²
TROTTOIRS	3 682 m ²
ESPACES VERTS	4 948 m ²
BASSIN (volume = 1050 m ³)	4 540 m ²
Nombre de place de parking (126 et 41)	39 465 m ²
* Voies : 7m de large et 4m entre l'école et la rue Bel Air. Longueur de voies créées : 700m.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :) sens Nord/Sud Long. 2° 43' 00" E Lat. 47° 59' 24" N

Point d'arrivée :) sens Est/Ouest Long. 2° 42' 51" E Lat. 47° 59' 09" N

Communes traversées : Villebonheur uniquement

Sens Est/Ouest

point de départ : Long. 2° 42' 49" E Lat. 47° 59' 21" N

point d'arrivée : Long. 2° 43' 07" E Lat. 47° 59' 20" N

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Comme expliqué précédemment, ce projet d'aménagement de 3,9 ha s'inscrit dans une opération qui, au final, occupera une superficie totale de 12 ha. Pour le moment, la commune n'a pas encore décidé comment les 8 ha restants seront aménagés.

Orientations : opérations immobilières, aires de jeux/spaces sportifs...

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Agricole majoritairement. Quelques zones en fichte et feuillus.
- Zone UE au PLU : "accueil ~~des~~ d'équipements publics ou privés d'intérêt collectif, ou de services publics, et à certaines constructions qui leur sont liées (habitation, commerces, bureaux...)"
Les équipements sont de nature différents (sportifs, scolaires...)"
- Zone également classée en emplacement réservé "équipements sportifs, scolaires, sanitaires et de loisirs"

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU intercommunal de l'agglomération Montargoise Et Rives du Loing (approuvé le 19 décembre 2009).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>		PPR I de la Vallée du Loing, approuvé le 20 juin 2007. Le projet est situé en dehors de la zone inondable.
dans un site ou sur des sols pollués ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>		ZRE Nappe de Beauce (11/09/2003) ZRE Nappes de l'Albien et du Néocommien (11/09/2003)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche se situe à 12 km au N-O du projet (SIC n° FR 2400525 "Noyais de Sceaux et Nigrette")
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	la technique de gestion de eaux pluviales choisie et l'infiltration via un bassin de rétention d'eau dont la superficie permettra l'évaporation la décantation permettra d'abaisser suffisamment les teneurs en polluants et de garantir/maintenir un bon état écologique de la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le projet va entraîner de travaux terrassements et peut modifier les sols pendant la phase travaux, en générant des déblais mais le projet ne prévoit pas de terrassements profonds. Il n'est pas de nature à modifier la topographie locale.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet entraînera une perte immédiate de terre agricole en en friche sur 3,9 ha. Les investigations biologiques réalisées n'ont révélé aucune espèce de faune ni aucun habitat d'intérêt patrimonial. Toutes les espèces de faune sont communes, bien que certaines soient protégées, et trouvent de beaux espaces de repait à proximité immédiate. Aucun corridor n'est détruit (dont
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	creuse au cœur de l'urbanisation).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Consommation d'un espace agricole (usage actuel du sol) mais il s'agit d'une enclave en zone urbaine. De plus, terrain classé UE au PLU i
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé hors zone inondable. Pas de cartes souterraines. Alés faible par le retrait/gonflement des argiles. Néanmoins, pointe Sud du projet en sensibilité forte pour le risque de remontées de nappes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Augmentation ponctuelle du trafic local avec la desserte de l'école. Bruit de la circulation <input checked="" type="checkbox"/> Pendant la phase travaux : nuisances sonores de engins qui auront un impact pour les riverains du chantier. S'agissant d'un chantier HQE, les nuisances acoustiques seront maîtrisées
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations provenant de engins pendant la phase travaux pourront être dérangeantes pour les riverains. Mais ces travaux ne seront réalisés que pendant la semaine de chantier (ni le soir ni le weekend).

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>		<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		<p>Lié à la phase chantier (engins circulant sur le site) ou à l'augmentation du trafic local pour la desserte de l'école une fois le projet terminé. Mais cela n'entraînera pas de modifications significatives de la qualité de l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		<p>Les eaux de ruissellements liés à l'imperméabilisation des sols aboutiront, via un réseau de canalisations, dans un bassin de rétention d'eau qui, après décantation, s'infiltrent dans le sol (nappe). En cas de surcharge, une surverse du bassin a été prévue dans une canalisation qui rejoindra les collecteurs existants au Sud, rue du Bassin (rejet limité à un débit de 4 l/s). Exutoire de eaux pluviales dans ce cas : La Puiseaux, puis le Loing.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		<p>Production de déchets liés au chantier (seront traités en conséquence, dans les filières adaptées).</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>		<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La DRAC de la Région Centre dans sa réponse en date du 06/02/2012 a précisé que ce projet ne donne pas lieu à prescriptions archéologiques (application de l'art L522-2 du code du Patrimoine)</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>		<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Augmentation du trafic sur les axes qui jouxtent le projet.</p> <p>Perte d'une activité agricole dans une enclave urbaine.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A la lecture du formulaire, le projet de 3,9 ha au sein de "La Plaine du Buisson" qui se compose de deux lots de desserte avec giratoire (objet de la présente procédure) avec groupe scolaire, parking, bassin de rétention, ne semble pas entraîner de forts impacts sur l'environnement.

En effet, ceux-ci sont avant tout temporaires, liés à la phase chantier. Les désagréments occasionnés pourront être atténués.

Le projet se situe en dehors de tout risque naturel, technologique ou industriel.

Il est totalement justifié du fait qu'il s'implante dans une enclave urbaine (ce qui est conforme au Grenelle de l'environnement) et au regard de son zonage au PLU. Pour ces mêmes raisons, la perte de terres agricoles (usage actuel des sols) est très négligeable.

Le projet n'entraîne aucune incidence sur un site Natura 2000, que ce soit de façon directe ou indirecte.

Les prospections biologiques réalisées durant l'été 2012 n'ont révélé aucune sensibilité.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

aucune espèce floristique ni habitat d'intérêt patrimonial. Les espèces animales protégées recensées sur le site sont communes et abondantes dans le secteur et pourront très facilement se reporter sur le milieu alentour. L'étendue totale de la zone (12ha) permet de laisser de larges espaces non construits qui pourront être enrichis biologiquement (plantations, espaces verts...).

Un dossier Loi sur l'eau est actuellement en cours de réalisation. Il permettra d'analyser les incidences du projet sur les eaux de surface et souterraines.

Le projet va entraîner à terme une augmentation du trafic local. Les routes attenantes semblent aptes à absorber ce surplus de circulation ponctuel.

Le projet n'exerce aucun impact sanitaire.

Ainsi, au regard de cette analyse, le projet peut ne pas être soumis à étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

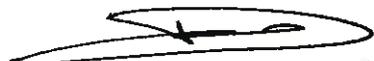
VILLEMAUDEUR

le,

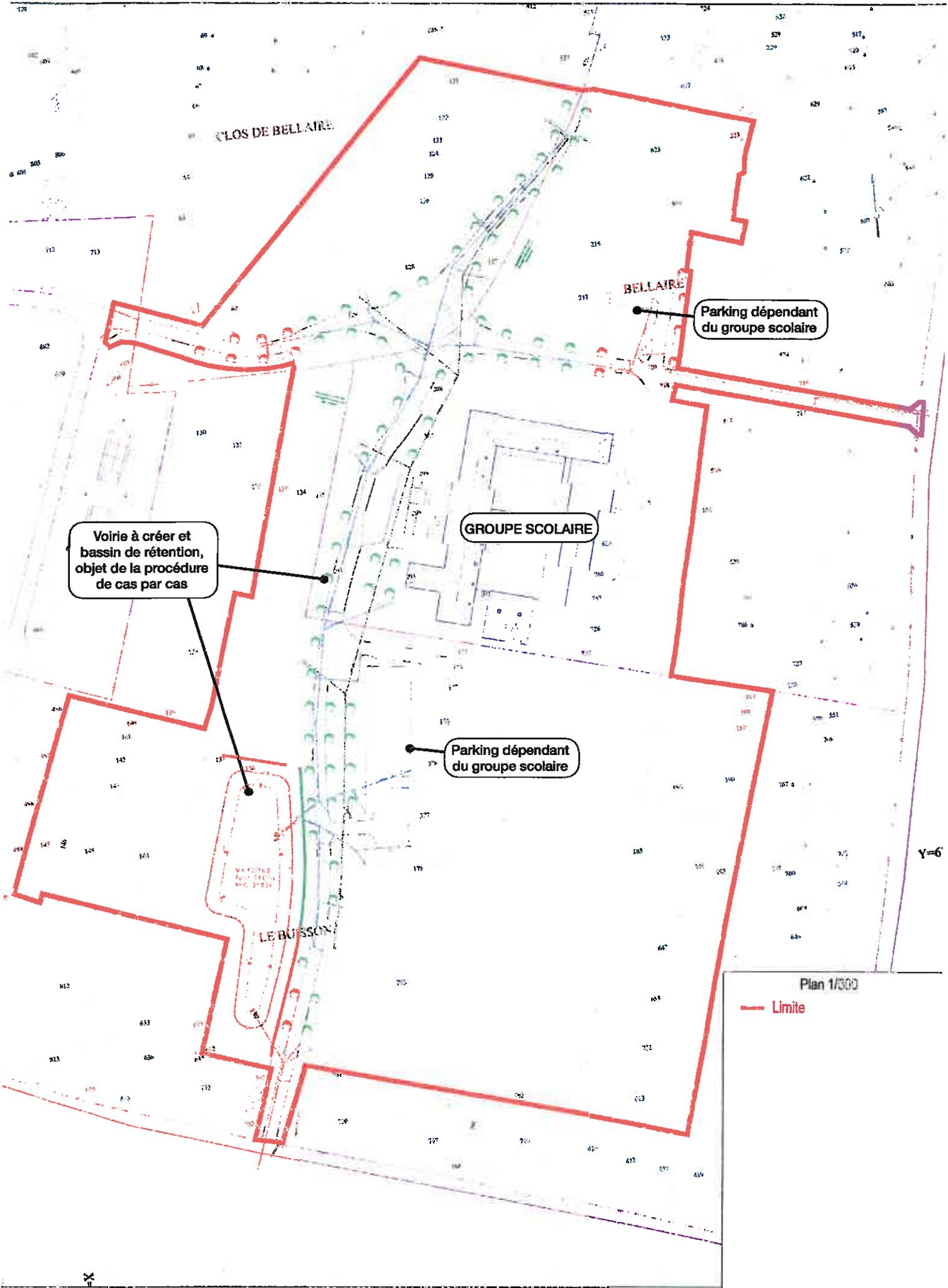
19 FEV. 2013

Le Maire,

Signature


Denise SEPRAUD





CLOS DE BELLAIRE

BELLAIRE

Parking dépendant du groupe scolaire

GROUPE SCOLAIRE

Voirie à créer et bassin de rétention, objet de la procédure de cas par cas

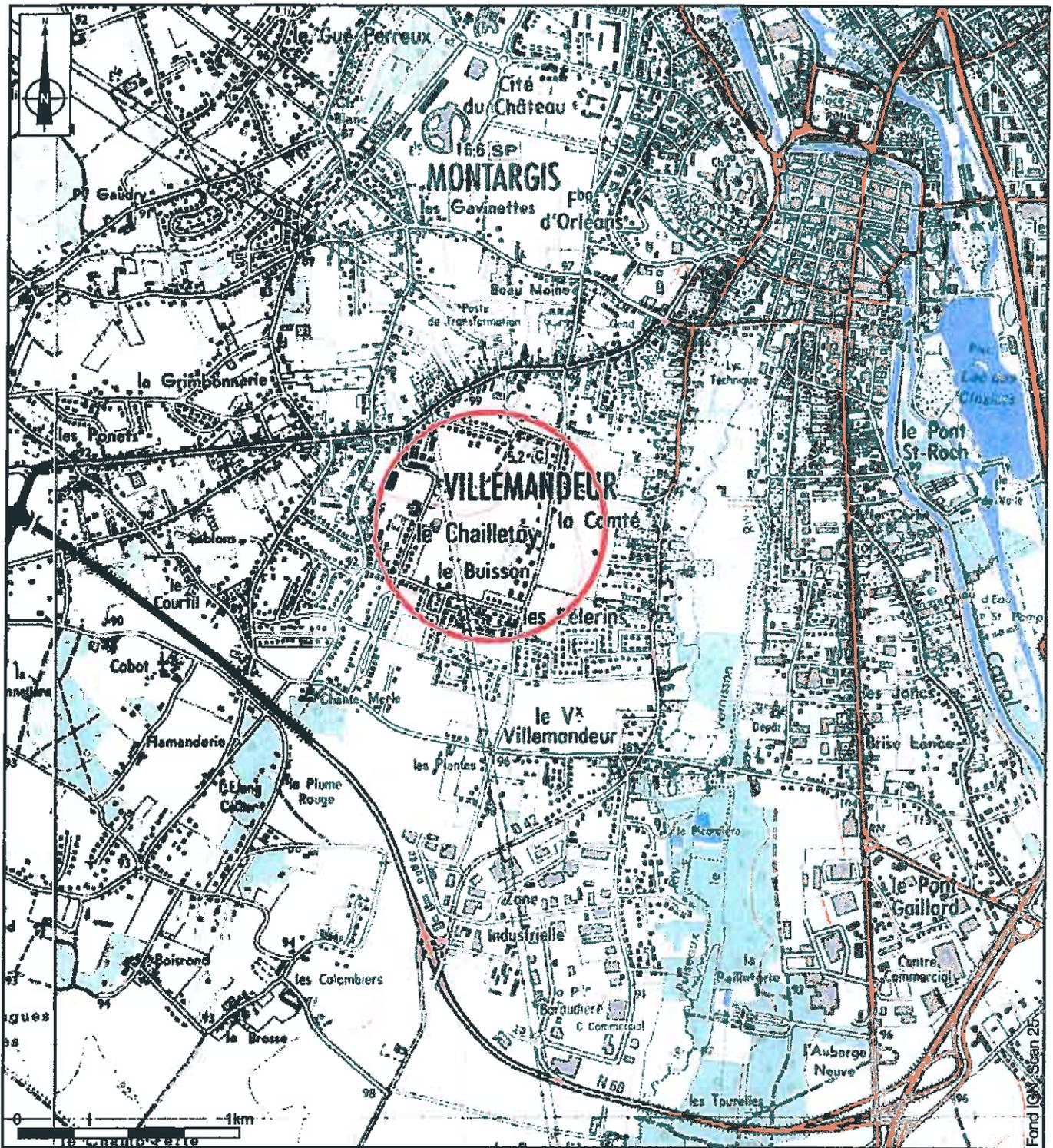
Parking dépendant du groupe scolaire

LE BUSSON

Plan 1/300

— Limite

γ=6



**PROJET D'AMÉNAGEMENT
"LA PLAINE DU BUISSON"
SUR LA COMMUNE DE VILLEMANDEUR (LOIRET)**

LOCALISATION



Photo 1 : Site d'étude (17/07/2012)



Photo 2 : site d'étude (17/07/2012)

Le projet se situant au sein d'une enclave urbaine et dans un secteur de topographie plane, il n'est pas possible de présenter le site depuis un paysage lointain. A défaut, ci-dessous, les quelques perceptions possibles depuis les rues attenantes qui seront des points d'entrée et de sortie des deux voies créées.



Photo 3 : Vue sur le site depuis la rue du Buisson au Sud (17/07/2012)



Photo 4 : Vue sur le site depuis la rue de Bel Air à l'Est (17/07/2012)



Photo 5 : Vue sur le site depuis l'entrée Nord (17/07/2012)

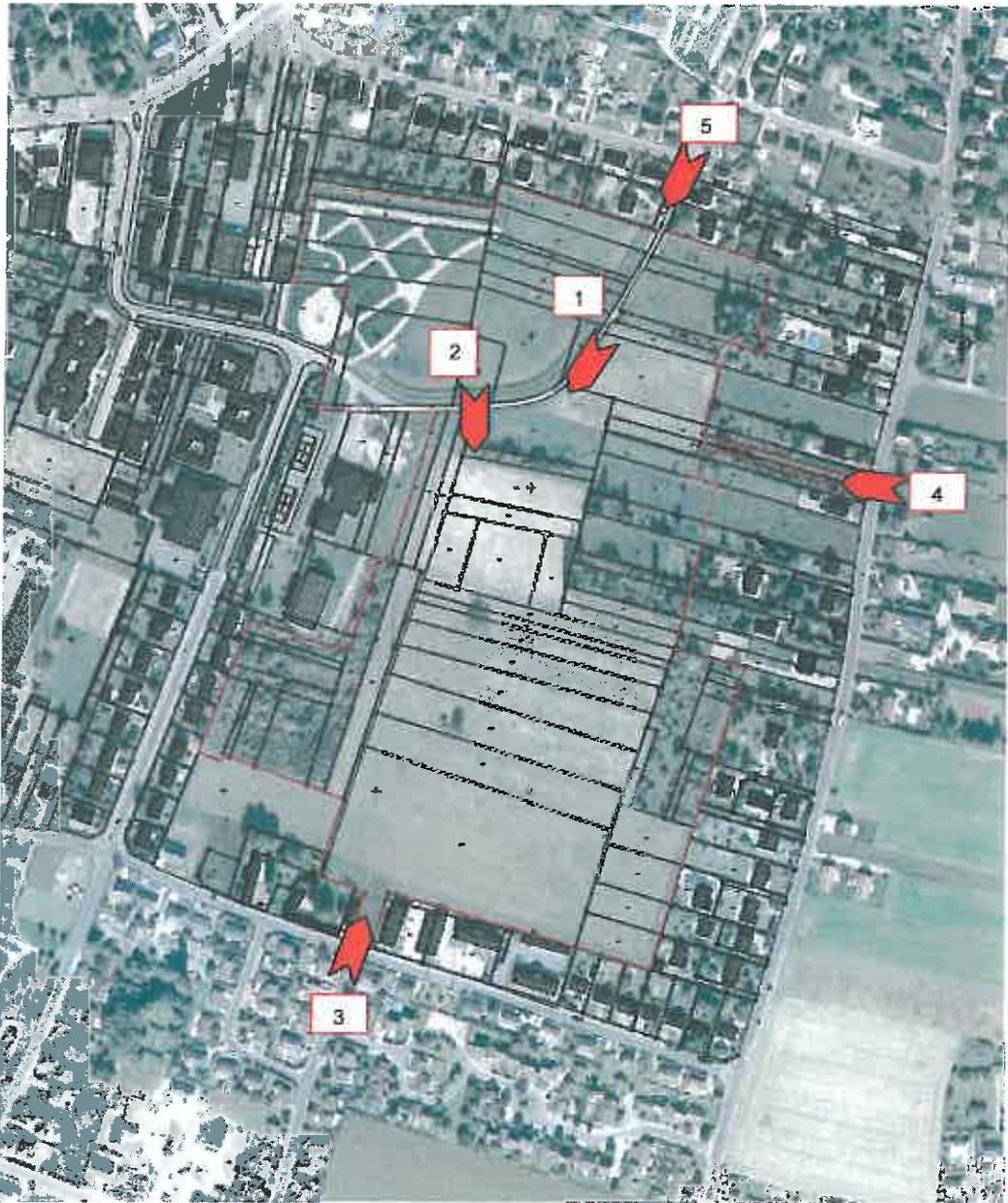


Figure 1 : Vue aérienne de la zone d'étude avec cadastre et périmètre total de 12 ha de la Plaine du Buisson (fond : Géoportail) et localisation des points de vue